

Transfert des mesures propres au chantier (MPC)

L'objectif est que les partenaires à la construction disposent de lignes directrices claires

Introduction

En règle générale, les dépenses pour les mesures de protection sont comprises dans l'offre de l'entrepreneur. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, d'autres artisans commencent à utiliser ces mesures de protection. Jusqu'à la réception, l'entrepreneur reste toutefois responsable des mesures de protection spécifiques au chantier. Afin de pouvoir transférer cette responsabilité le plus tôt possible au maître d'ouvrage, il est donc recommandé de convenir de réceptions partielles. Après la réception, il s'agit de mesures de protection spécifiques au chantier dont l'entretien est transféré au maître d'ouvrage ou à la direction des travaux afin qu'elles continuent à être exemptes de défauts.

Base juridique fondant la position de garant de la sécurité de la DT

En cas d'accident, la direction des travaux peut être tenue responsable sur la base de l'article 229 du Code pénal suisse (CP) si les règles de l'art de construire (par ex. les documents Suva) ont été ignorées en dirigeant ou exécutant des travaux de construction ou sur la base de l'art. 230 CP (non-respect d'une obligation d'agir) si des dispositifs de sécurité sont enlevés, mal installés ou omis.

Réalisation de mesures propres au chantier

Avant l'exécution, une offre approuvée pour les mesures de protection doit être disponible. Elle contient des informations sur la fourniture, l'installation, l'entretien et le démontage. (Quantités : m1 / m2 / pcs.)

Protocole de transfert

Avec un protocole de transfert, les partenaires contractuels règlent qui est responsable du maintien des mesures de protection propres au chantier pour les composants achevés. (par ex. plafonds, niches, murs, escaliers, etc.).

Procédure

Le moment de la remise des mesures de protection propres au chantier doit être communiqué à la DT le plus tôt possible (déjà mentionné dans le planning de construction). La remise peut avoir lieu par étage, par étape, mais au plus tard à l'achèvement du gros œuvre ou au départ du chantier.

La remise doit être précisée par écrit, par exemple comme suit :

- Notes dans le rapport quotidien
- Notes dans le procès-verbal de la séance de chantier
- Protocole de transfert du BST (voir au verso)

Documentation suva

Outil de planification des mesures de sécurité et de protection de la santé propres au chantier, [publication suva no. 88218](#)



Mesures de sécurité et de protection de la santé propres au chantier
Outil de planification

II Protocole de remise des mesures de protection propres au chantier

Chantier **Partie d'ouvrage :**
Entreprise: **MO** **DT** **Architecte**

Remise des mesures propres au chantier	Éléments dans le contrat ?		Désignation exacte
	Oui	Non	
Mesures de protection			
Accès / passages / Lieux			
Protection contre les chutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Palissades, grillages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Délimitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accès piétons sûrs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accès véhicules et PL sûrs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Voies de passage sûres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalisation / feux et lampes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éclairage des voies de passage et postes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sécurisation des armatures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Escaliers extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fouilles			
Protection contre les chutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Protection des bords de talus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Protection des bords de fouilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Intérieur du bâtiment			
Protection contre les chutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Escaliers intérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cages d'ascenseurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ouvertures dans les dalles et murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Couverture des trous d'hommes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Différence de niveau dès 50 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Délimitation de zones	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Échafaudage			
Échafaudage de façade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pont et filets de retenue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mesures supplémentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les coûts sont-ils clarifiés ? **Oui**
Non **Offre d'avenant d'ici le :**
Personne responsable pour la présente remise **Nom:**
MO **DT** **Architecte**

Lieu, Date:

Signature de l'entreprise:

Signature du responsable: